



Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne

Commission de Gestion 2012

!

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION – ANNEE 2012

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux,

La Commission de Gestion, composée de MM. Jean-Claude Progin, Olivier Pache, Jean-Claude Pisani, Blaise Jaunin et Michel Junod, Président, s'est réunie à vingt-trois reprises. Une séance a eu lieu avec la Commission des Finances afin de partager nos préoccupations. Plusieurs séances ont eu lieu en présence de représentants de la Municipalité, dont une, particulière, consacrée aux traditionnelles questions sur le rapport de Gestion 2012 de notre pouvoir exécutif. Nous remercions les membres de la Municipalité qui ont participé à ces séances pour leurs réponses et éclaircissements.

Les deux premières réunions, fin 2012, ont été consacrées essentiellement à la planification des points spécifiques que nous voulions étudier pour l'année de Gestion 2012. Au terme de ces séances, nous avons retenu les sujets suivants :

- | | |
|--|---------------|
| 1. Parlement des Jeunes | pages 2 à 4 |
| 2. Examen d'un préavis municipal :
de sa création à la réception des travaux | pages 5 à 15 |
| a. examen d'un préavis-type | pages 5 à 6 |
| b. examen du préavis municipal 61/2011 :
aménagement du bassin de rétention Sous-Lavaux | pages 7 à 13 |
| 3. Organisation, fonctionnement et rôle
du bureau technique communal | pages 16 à 19 |
| 4. Tâches, missions et compétences
de l'assistant en sécurité publique communale | pages 20 à 21 |
| 5. Examen du rapport de Gestion
de la Municipalité pour l'exercice 2012 | pages 22 à 25 |

!



Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne

Commission de Gestion 2012

!

1. Parlement des Jeunes

La Commission de Gestion, incorpore, a reçu Madame et Messieurs les municipaux Christine Canu, Denis Favre, et Luigi Mancini, le 28 novembre 2012 à la maison de commune.

Historique

Dès le 16^{ème} siècle, un Parlement des Jeunes existait déjà à Berne. Puis, il faut attendre la fin de la deuxième guerre mondiale à Zurich et Berne (pour une courte durée) pour en retrouver trace. Voici 25 ans, en 1987, est né le Parlement Européen à Fontainebleau (F), puis, en 1995, la Fédération Suisse du Parlement des Jeunes a vu le jour.

A Romanel, c'est le 1er mai 2012 que l'assemblée constitutive a adopté le règlement du Parlement des Jeunes qui a été ratifié par la Municipalité le 7 mai suivant. Le budget à disposition se monte à CHF 1.- par habitant, soit CHF 3'000.- pour Romanel. Dans notre commune, le Parlement des Jeunes a été fondé sous l'impulsion de l'ancienne Municipalité, ainsi que du groupe d'intérêt interrégional. En Suisse, une quarantaine de Parlements représentent plus de 1'500 jeunes actifs. En Europe, plus de 40'000 jeunes provenant de 32 organisations nationales se réunissent chaque année, via leur Parlement respectif.

Selon la Commission fédérale des institutions politiques du Conseil des Etats, les Parlements ou Conseils des Jeunes sont des organisations dans lesquelles les jeunes peuvent se pencher et s'exprimer sur des questions politiques. Ces Conseils de Jeunes ont une fonction d'intégration et oeuvrent dans le but de former les jeunes à être des citoyens/nes conscients, responsables et actifs.

Les communes ayant mis en place de tels Conseils dans le canton de Vaud sont les suivantes : Lausanne, Yverdon-les-Bains, Savigny, Blonay, Bussigny, Morges et Romanel-sur-Lausanne.

Bases légales

- Convention des Nations Unies
- Constitution Fédérale, art. 11, 41 et 67
- Loi sur les activités de la jeunesse de 2010

Les fonctions

Pour le Parlement Européen : Sensibiliser les jeunes aux enjeux européens, les encourager à une citoyenneté active et les inciter à s'impliquer dans la politique européenne. Promouvoir l'entente internationale, créer un cadre pour le dialogue interculturel et encourager la diversité des idées et des usages, contribuer au développement des compétences personnelles des jeunes européens, offrir un forum de discussion au sein duquel les jeunes européens peuvent exprimer leurs propres opinions sans avoir besoin de recourir à un jeu de rôle.

!



Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne

Commission de Gestion 2012

!

Pour le Parlement Vaudois : la Commission a notamment pour tâche :

- a. de prendre position, d'office ou sur requête de l'administration cantonale, sur tout projet de loi pouvant la concerner
- b. de saisir la Chambre consultative cantonale de toute question susceptible d'intéresser le Parlement des Jeunes
- c. de faire des propositions à l'intention du Département concerné ou du Conseil d'Etat
- d. de participer, par les représentants qu'elle désigne, au Comité de préavis d'attribution des aides financières

Pour le Parlement de Romanel, les buts sont :

- a. d'offrir aux jeunes un forum pour débattre des questions qui les concernent, en particulier en relation avec la politique de la jeunesse, les sports, la culture
- b. d'organiser toutes manifestations pouvant intéresser les jeunes, sous réserve de l'obtention des autorisations adéquates
- c. de permettre aux jeunes de réaliser des projets approuvés par leur Parlement, dans les limites financières à disposition chaque année
- d. de faire part de leurs aspirations aux autorités communales
- e. d'échanger régulièrement avec les autorités communales de manière que celles-ci restent ouvertes aux préoccupations de la jeunesse

Le Parlement des Jeunes peut être sollicité par la Municipalité pour donner son avis dans le cadre d'un projet spécifique.

Interactions avec les Autorités Communales

- la Municipalité via la Municipale en charge du dicastère, Madame Christine Canu
- le Conseil communal via la présidente de la Commission de jeunesse, Madame Catherine Staub

Composition

Actuellement composé d'un comité de 7 membres, présidé par Monsieur Kymian Flükiger. Le Parlement des Jeunes de Romanel regroupe 15 membres (13 garçons et 2 filles) âgés de 12 à 18 ans et habitant notre commune. Le hameau lausannois du Taulard, bien que hors de notre commune, a été intégré à notre Parlement mais limité au maximum à 20% des membres.

!



Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne

Commission de Gestion 2012

!

Les projets

Avant la création du Parlement, les projets réalisés sont les suivants : remboursement du train-pyjama, piste Vita, DVDthèque et distribution de Romanel-Info. Les projets du Parlement pour 2013 : intégration à la réflexion du périmètre de la gare et soumission d'un projet pour la semaine de la mobilité. Ultérieurement, il est prévu qu'un membre participe à la réflexion pour la création d'un bâtiment d'utilité publique dans le plan de quartier du Brit.

Remarques

Nous relevons que sur les deux formes possibles de Parlement (association à but non-lucratif ou Commission consultative à compétence municipale), c'est la deuxième qui a été retenue par notre Municipalité.

Ce choix est la forme la plus restrictive et, de ce fait, le règlement du Parlement des Jeunes n'a pas dû être soumis au Conseil Communal.

Recommandations

1. nous recommandons à la Municipalité de rester attentive à assurer la pérennité de ce Parlement
2. malgré le droit de veto inscrit dans le règlement du Parlement des Jeunes et dont la Municipalité peut faire usage, nous recommandons que celle-ci l'utilise avec parcimonie.

!



Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne

Commission de Gestion 2012

!

2. Examen d'un préavis municipal : de sa création à la réception des travaux

La Commission de Gestion, incorpore, a reçu Madame et Messieurs les Municipaux Christine Canu, Denis Favre, et Edgar Schiesser à la maison de commune le 28 janvier 2013, puis le 1^{er} mai, la Municipalité incorpore, pour les questions complémentaires et celles non résolues de la première séance.

Examen d'un préavis-type

Quel est le cheminement technique et intellectuel ?

Il y a plusieurs éléments qui déclenchent la création d'un préavis :

- dépense de plus de CHF 50'000.-
- préavis obligatoires liés aux lois, règlements et obligations intercommunales
- préavis découlant d'une réflexion intellectuelle de la Municipalité, basé sur le planning du plan des investissements. La Municipalité a toujours en tête la faisabilité tant technique que financière. De plus, elle reste à l'écoute des volontés populaires.

Déroulement de la préparation à la présentation au Conseil Communal

Une fois décidés, les préavis de l'année ressortant du planning établi par la Municipalité, le municipal responsable conçoit le préavis avec l'aide du bureau technique, de la boursière ou de mandataires externes, selon les nécessités, avec un délai imparti par le Collège.

Une fois le préavis établi, ce dernier est rediscuté et adopté en séance de Municipalité.

Puis, le préavis, qui a été au préalable étudié par les Commissions ad hoc et/ou permanentes, est présenté au Conseil Communal.

Certains préavis sont identiques pour plusieurs communes, dès lors, notre Municipalité emploie ceux établis par d'autres communes et les adapte pour la nôtre.

Quelle est la durée d'un préavis-type (réflexion / conceptualisation) ?

La durée de conception varie selon le type de préavis :

- en 10 jours : pour les crédits supplémentaires (critère d'urgence)
- entre 2 ou 3 mois : pour les préavis simples
- de 3 à 8 mois : pour les préavis nécessitant l'appel aux services cantonaux
- plus de 10 ans : par exemple le PGEE

Le financement peut-il d'emblée bloquer un projet ?

Une des principales raisons du report d'un préavis est bien évidemment financière mais pas seulement. Des contraintes liées au développement, des modifications de règlements ou encore des évolutions de normes peuvent différer la présentation d'un préavis à l'organe délibérant de notre commune.

!



Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne

Commission de Gestion 2012

!

Préavis par dicastère pour les 10 dernières années ainsi que l'impact financier ?

Nous avons reçu un tableau récapitulatif, pour les années 2002 à 2012, détaillant pour chaque année et pour chaque dicastère, les montants, accompagnés de tous les extraits des procès-verbaux desdits préavis. La totalité de ces préavis représente un montant d'env. CHF 24 mio.

Les dicastères les plus coûteux sont : domaines et bâtiments pour 11.2 mio, S.I. 8 mio, travaux, routes et urbanisme pour 4 mio.

A cela il faut ajouter les 24 mio pour l'ASIGOS dont notre commune se porte caution pour une partie.

Le nombre total de préavis se monte à 189 et 48 pour l'ASIGOS.

Les deux tiers de ces préavis concernent l'Administration Générale, Finances, Domaines et Bâtiments et les S.I.

La contrainte budgétaire est-elle propre à chaque dicastère ou est-elle de la seule compétence du Municipal des Finances ?

Chaque Municipal présente son préavis en séance de Municipalité. Le préavis est discuté dans son ensemble, y compris la partie financière, puis est approuvé en collégialité. Le Municipal des finances doit rendre attentif ses collègues mais n'a pas le pouvoir de bloquer un préavis

Quelles sont les contraintes nécessitant le report des préavis ?

Contraintes financières principalement mais pas uniquement et contraintes de développement (plan des investissements). Ainsi que les contraintes liées aux divers services cantonaux et fédéraux

Qui valide les rapports d'études et existent-ils des PV ?

La Municipalité avec l'aide du bureau technique valide les rapports d'études. Des PV sont établis lors de la séance de Municipalité

Qui suit les chantiers de A à Z ?

Le bureau externe désigné pour surveiller le chantier, le bureau technique et parfois le Municipal responsable

Qui signe à la réception des travaux ?

Le bureau externe désigné pour surveiller le chantier et la Municipalité

Qui suit le contrôle et le paiement des factures à la commune

La boursière communale ainsi que la Municipalité

!



Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne

Commission de Gestion 2012

!

Examen du Préavis municipal 61/2011 Aménagement du bassin de rétention

Afin de mieux comprendre l'élaboration d'un préavis, nous avons pris comme exemple un des préavis important de l'année 2012. Notre choix s'est porté sur le bassin de rétention.

Historique

Plusieurs études préliminaires ont eu lieu entre 2001 et 2004 pour un montant de 75'000.- (à ce jour entièrement amorti). Nous notons qu'en 1998, le bureau Müller Acquatec avait estimé que le coût des travaux était d'approximativement CHF 300'000.-.

Nous avons demandé pourquoi de nouvelles études avaient été réalisées en 2009 (préavis 42/2009). Il nous a été répondu qu'il s'agissait de nouvelles exigences du canton, de modifications des calculs et des bases fédérales.

De plus, il nous a été précisé qu'il s'agissait d'une obligation en raison de la construction des quartiers « En Rebacherel » et « En Rosset ». En effet, l'imperméabilisation des sols implique des mesures compensatoires afin d'éviter l'érosion prématurée des cours d'eau.

Que contiennent les études préliminaires ?

- nous n'avons pas pu obtenir de réponse sur l'étude effectuée par Muller Acquatec en 1998, soit datant de plus de 10 ans.
- l'étude de l'avant-projet de 2003 contient le rapport de faisabilité, la situation du bassin versant, les plans de l'avant-projet de 1998 et les devis. Ce dossier étant archivé, il était à notre disposition mais ne nous a pas été présenté
- en 2007, réactivation du dossier à la demande du Municipal Champus. Pas de nouveaux documents particuliers

Crédit d'étude préavis 42/2009 (coût CHF 76'000.-)

- Quels éléments ont influencé le choix du bureau d'ingénieurs hydrauliciens, Ribl S.A. ?

Le bureau hydraulicien Ribl S.A. a été mandaté après un appel d'offre. Ce bureau d'étude a été retenu en raison de ses compétences tant en matière de génie civil, d'eau de boissons que d'évacuation des eaux. De plus, d'autres communes qui les emploient ont donné un avis positif de cette entreprise.

- Quelles sont les alternatives au projet 2007, comment cela s'est-il passé ?

Ce projet est une réactivation du projet 2003 demandée par le Municipal Champus, pour rappel, voici l'historique du préavis municipal 42-2009 : crédit d'étude pour la construction du bassin de rétention Sous-Lavaux.

!



Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne

Commission de Gestion 2012

!

Historique

Dans le cadre des études relatives au Plan A Long Terme des canalisations (PALT) puis Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE), un bassin de rétention dans la zone Sous-Lavaux a été évoqué dans les années nonante.

Lors des études liées à l'élaboration du plan de quartier « En Rebaterel » le Service Eaux Sols et Assainissement du Canton de Vaud (SESA) a demandé d'examiner plus en détails un bassin de rétention correspondant à ce bassin versant.

L'avant-projet établi en 2003 est freiné par le projet d'implantation de l'EMS Donatela Mauri, qui engendre un détournement des collecteurs situés à l'Ouest du Chemin du Brit. Une alternative au projet, réactivé en 2007, apparaît au printemps 2008. Mais, cette idée d'un bassin de rétention intercommunal situé plus en aval s'avère finalement impossible pour des questions techniques.

En juin 2009, et sur la base d'hypothèses de calcul actualisées en fonction de l'état de la technique, la Municipalité réactive ce projet, en collaboration avec le bureau d'ingénieurs Ribli S.A.

Préavis municipal 61/2011 Aménagement du bassin de rétention (coût CHF 2'800'000.-)

- Quel est l'historique de ce préavis ?

Suite au développement des quartiers « En Rebaterel » et « En Rosset » un plus grand débit des eaux (25 l/h) absorbées dans les champs doivent dorénavant être stockées dans un bassin de rétention. Ce dernier peut être soit construit par parcelle, soit centralisé dans un bassin commun. C'est ce dernier choix qui a été privilégié.

- Qu'est-ce qui motive le choix du type de soumission (gré à gré, sur invitation, marché public) ?

Le type de soumission est régi par la Loi sur les marchés publics. Le tableau en annexe explique les seuils des marchés publics en fonction des situations.

- Comment cela s'est-il déroulé dans le cas présent ?

Dans le cas de ce préavis, il s'agit d'un marché de construction subdivisé en plusieurs lots. Cela implique que certains lots ont été soumis aux marchés publics (Gros œuvre pour le bassin de rétention et gros œuvre pour la rivière). Les autres lots, inférieurs aux seuils de la loi sur les marchés publics, ont été attribués sur la base de devis.

!



Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne

Commission de Gestion 2012

!

- Pourquoi avoir partagé en plusieurs lots le montant total de CHF 2'800'000.- ?

En fait, nous ne pouvons pas parler de partage mais de répartition en lots, ceci parce que chacun d'eux est subventionné d'une manière différente.

- Pourquoi la totalité du gros-œuvre se montant à CHF 1'600'000.- a-t-il fait partiellement l'objet d'un appel d'offres public alors que tous les seuils de montants étaient atteints, donc obligation de soumettre l'entier en marché public ?

Selon le préavis, les 2.8 mios ont été divisés en deux. 1.6 mios concernant le gros œuvre a fait l'objet du marché public et les 1.2 mios restants ont été scindés en plusieurs CFC soit :

1.	Honoraires :	CHF 390'000.-
2.	Divers et imprévus :	CHF 267'000.-
3.	Cours d'eau :	CHF 416'000.-
4.	Aménagements :	CHF 94'000.-

Comme le montant des honoraires ont été eux-mêmes scindés en honoraires de suivi de chantier et de réalisations, tous les montants ci-dessus n'atteignant plus les seuils minimaux, il n'a pas été nécessaire de passer par les marchés publics.

- Si nous avons bien constaté les réponses négatives renvoyées aux soumissionnaires, nous avons demandé combien d'entreprises ont soumissionné ?

Pour les travaux de gros œuvres, 9 entreprises ont soumissionné. L'attribution des mandats a été réalisée par un jury composé :

- ! d'un conseiller municipal
- ! du chef de service du bureau technique
- ! d'un représentant du bureau d'ingénieurs

Nous notons que l'entreprise ayant remis l'offre la meilleure marché a finalement été retenue.

- Nous avons demandé où se trouvaient les soumissions ?

La Municipalité nous a répondu qu'elles se trouvaient chez Ribli S.A. donc, nous ne les avons pas vues. En revanche, nous avons pris connaissance du PV d'ouverture de ces dernières.

- Quels ont été les critères qui ont déterminé le choix de l'entreprise ?

Comme le prix intervient pour 60% dans la décision, le critère financier est prépondérant.

!



Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne

Commission de Gestion 2012

!

Les sondages du terrain de cette parcelle

Historique :

- juillet 2001, étude géotechnique GADZ avec 3 sondages tubes à 12 m de profondeur
- hiver 2007, 3 puits à 3 – 4 m de profondeur
- lors de la construction de l'EMS, étude réalisée par De Cerenville sur mandat de l'EMS
- juin 2011, étude géotechnique par GADZ avec 5 puits à 3 – 4m

En 2004, le canton avait établi une carte des décharges pour connaître :

- les décharges non polluées (uniquement déchets d'excavation)
- les décharges polluées
- les décharges contaminées (par exemple Bonfol)

Suite à la réalisation de cette carte, le canton a informé notre commune que le site du bassin de rétention était classé en zone polluée mais sans besoin d'assainissement ou surveillance.

Au vu de ces conclusions, la Commission est étonnée que les montants prévus pour l'excavation étaient sous-évalués. D'autant plus que dans le PV du conseil communal du 14 avril 2011, Monsieur le Municipal Baudet, évoquait le souci rencontré lors de la conception de l'EMS Donatella Mauri car toute la zone avait été remblayée par des matériaux d'excavation. Il précisait déjà qu'un montant important avait été constitué pour tenir compte de cette opération.

Qui a eu connaissance du rapport des sondages et études géotechniques de l'entreprise Géotechnique Appliquée Dériaz S.A. (10 août 2010) ?

La Municipalité, le bureau technique communal, l'ingénieur Civil, le géologue, le Service Eaux Sols et Assainissement (SESA) ainsi que le Centre de Conservation de la Faune et de la Nature (CCFN)

Combien de carottages ont été effectués ?

Après recherche, la Municipalité nous a communiqué les réponses suivantes :

- juillet 2001 : 3 sondages carottés dont 1 dans périmètre du bassin
- construction de l'EMS : pas d'information à ce sujet
- hiver 2007 : 3 puits

!



Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne

Commission de Gestion 2012

!

Quelles sont les normes en vigueur dans ce domaine (nombre/surface/profondeur) ?

En première réponse, il nous a été indiqué qu'il n'y avait pas de normes. Après réflexion, la Municipalité nous a renvoyé aux normes ci-dessous :

- SIA 267 – Géotechnique
- SIA 267/1 – Géotechnique, spécifications complémentaires
- SIA 118/267 – Conditions générales pour la géotechnique

Quel était le prix d'un carottage/sondage ?

Il nous a été répondu que cinq sondages et non carottages sous forme de puits ont été effectués pour un montant de CHF 11'000.- env. y compris analyse et rapport.

D'après nos renseignements, le prix d'un carottage s'élève à environ CHF 700.-. Fort de ce constat, nous nous demandons :

Pourquoi, compte tenu de ce montant minime, ne pas avoir procédé à plus de carottage sachant les risques connus sur ce terrain ?

Plus qu'une réponse, la Municipalité s'est justifiée sur le fait de ne pas en avoir effectué plus, la situation et l'historique étant connus.

Nos interlocuteurs nous ont rétorqué que, d'une part le coût final à la charge de la commune aurait été le même et que, d'autre part, la subvention allouée par l'Etat n'aurait pas pu être perçue, compte tenu que les frais d'évacuation des terres ne sont pas subventionnés.

Quelles conséquences en avez-vous tiré suite à la connaissance de ces rapports et pour quoi n'avoir pas tenu compte des mises en garde ?

Après discussion et réponses de la Municipalité, qui, en fait en lieu de réponse, nous refait tout l'historique, il en ressort que malgré plusieurs indicateurs défavorables qui auraient dus la mettre en garde et l'interpeller, elle a inscrit un montant de CHF 200'000.- pour le traitement des terres dans le préavis.

Au final, la Municipalité admet que ce poste du préavis a été sous-estimé.

!



Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne

Commission de Gestion 2012

!

Direction du chantier

Comment a été choisie l'entreprise responsable de la direction du chantier ?

La Municipalité nous a présenté un historique de l'attribution du mandat sur la base de coefficient des ingénieurs et d'architectes.

Un mandat de création d'appel d'offres a été confié à Ribli S.A., suite à cela, trois offres sont rentrées, dont une de Ribli S.A.

Cette dernière offre, corrigée à la main, a été retenue par la Municipalité.

Pourquoi avoir choisi Ribli S.A. ?

Les prix sont proches. Dans une des offres, il n'existait pas de synergie, deux répondants pour un même chantier d'où risque de renvoi de responsabilité en cas de problèmes pendant le chantier et après. La différence de prix de CHF 4'084.- (5.2 %) n'en valait pas la peine.

A quelle date l'avoir choisi ?

La Municipalité nous a informé que le choix définitif de Ribli S.A. a eu lieu en séance de Municipalité du 21 novembre 2011.

Si la réponse ci-dessus est claire, notre Commission l'a posée parce qu'en étudiant les nombreux classeurs mis à notre disposition, nous avons constaté les chevauchements de dates ci-dessous :

deux offres sont parvenues à la Municipalité en octobre 2011. L'offre de Ribli S.A. est datée du 15 décembre 2011 alors que comme mentionné ci-dessus, la décision a été prise le mois précédent, soit le 21 novembre 2011. De plus, les entreprises non retenues ont reçu une réponse négative le 1^{er} décembre 2011 soit 15 jours avant d'avoir reçu l'offre de Ribli S.A. D'autre part, un courriel daté du 13 octobre 2010 adressé à Ribli S.A. par le bureau technique communal mentionnait que les honoraires devaient être réglés par un mandat complémentaire.

Suite à ces constatations de chevauchements de dates, la Commission s'est permise de croire que tout était attribué et que les appels d'offres n'étaient qu'alibis. Pour en avoir le cœur net, nous avons demandé à notre Municipalité de nous expliquer le déroulement temporel de cette attribution.

La Municipalité nous a confirmé qu'une offre de Ribli S.A. avait été envoyée bien avant.

Comme cette offre ne faisait pas partie des dossiers reçus et consultés, nous avons donc demandé à la voir.

La Municipalité a fait des recherches et nous a remis une copie d'une offre de Ribli S.A., datée du 30 août 2011, mais, sans timbre de date de réception et non visée par la Municipalité et corrigée à la main. C'est sur cette base d'offre que la Municipalité nous a reconfirmé avoir mandaté l'entreprise Ribli S.A.

!



Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne

Commission de Gestion 2012

!

Surveillance du chantier

Qui est le responsable de la surveillance du chantier ?

Le bureau d'ingénieurs Ribi S.A.

Qui contrôlait le suivi du chantier ?

Le bureau d'ingénieurs Ribi S.A.

Qui établissait les PV ?

Le bureau d'ingénieurs Ribi S.A.

Qui faisait la liaison entre Ribi S.A. et la Municipalité ?

Le bureau technique (Monsieur Auer)

Quel était le rôle du bureau technique dans cette phase ?

Le représentant du maître de l'ouvrage en l'absence du municipal responsable

En cas de problème particulier, que se passait-il ?

En cas de problèmes particuliers, le bureau technique en référait à la Municipalité, laquelle se déplaçait sur le site.

!



Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne

Commission de Gestion 2012

!

Crédit complémentaire (préavis 17/2012, CHF 413'500.-)

Le décompte final du chantier a-t-il été établi (pastrouvé) ?

Le décompte final n'a pas encore été totalement établi. Il l'a été partiellement afin de pouvoir concrétiser les demandes de subventions à l'Etat, selon les pourcentages suivants :

- 61% pour le bassin de rétention (CHF 649'680.45)
- 60% pour le ruisseau « Sous-Lavaux » (CHF 311'719.95)

Nous rappelons que le traitement des terres n'est pas subventionné. Le fait qu'un préavis complémentaire ait dû être présenté au conseil communal n'aurait rien changé à la situation.

Les subsides sur le 1^{er} préavis ont-ils été touchés ?

Oui, une lettre nous a été présentée (courrier du 21 janvier 2013)

Idem pour le crédit complémentaire ?

Pas de subside prévu pour le tri des terres

Qui s'occupera de l'entretien du bassin ? une mise au concours a-t-elle été établie ?

Il n'y a pas eu de mise au concours, l'entretien du bassin de rétention sera assuré par un agriculteur de la commune.

Remarques

- en ce qui concerne le préavis-type, les réponses obtenues, le fonctionnement et la procédure entre les différents intervenants nous paraissent adéquats
- pour ce qui est du préavis du bassin de rétention, compte tenu des réponses contradictoires sur certaines questions, de la complexité des lois, du marché public, des règlements, du montant du préavis de plus de CHF 3'000'000.-, de toutes les pré-études depuis plus de 10 ans et des mises en garde des divers intervenants (même d'un ancien municipal, Monsieur Baudet), le ressenti de la Commission de Gestion, à l'unanimité, est que s'il n'y a vraisemblablement pas eu d'illégalité sur ce dossier complexe, la Commission estime que vu l'ampleur de ce préavis, il aurait dû être traité d'une manière plus pointue
- la Commission se pose des questions sur la nécessité et l'utilité des nombreuses études réalisées qui n'ont pas été prises en compte et qui coûtent cher à notre Commune.

!



Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne

Commission de Gestion 2012

!

Recommandations

Afin qu'à l'avenir, ce genre de situation ne se reproduise plus, la Commission de Gestion fait les recommandations suivantes :

1. Meilleure application des règlements légaux
2. Consultation de la Commission de Gestion obligatoire pour des objets dépassant CHF 1'000'000.-
3. Application plus pointue des méthodes de travail qui nous ont été présentées
4. Approche moins superficielle et plus critique lors de préavis engageant des montants importants
5. Comme la Commission des Finances l'a déjà plusieurs fois suggéré, nous recommandons et appuyons que pour chaque projet, un minimum de 3 devis soient automatiquement demandés sans que la Commission des Finances doive à chaque fois le suggérer

!



Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne

Commission de Gestion 2012

!

3. Organisation, fonctionnement et rôle du bureau technique communal

La Commission de Gestion, incorpore, a reçu Madame et Messieurs les Municipaux Christine Canu, Denis Favre, Daniel Crot et Edgar Schiesser le 15 avril 2013 à la maison de commune. Monsieur Luigi Mancini était excusé pour cette séance. Nous avons également reçu Madame Natacha Zurich et Monsieur Stéphane Auer du bureau technique.

Bien que ce sujet ait été abordé à plusieurs reprises, la dernière fois en 2009, notre Commission a voulu reprendre ce point, au vu des nouveaux développements prévus dans la commune (PALM, SDNL, etc...) afin de mieux cerner les prestations fournies par ce bureau. Le refus par le Conseil Communal, courant 2012, d'un poste supplémentaire et l'insistance de la Municipalité sur la surcharge de travail du bureau technique nous a également influencé pour le choix de ce sujet.

Afin d'ouvrir le débat et de comprendre le fonctionnement, nous avons prévu une dizaine de questions décrites ci-dessous :

Quelle est l'évolution des postes depuis la création du bureau technique, ainsi que le pourcentage de travail des divers collaborateurs ?

Nous avons reçu un tableau de 2005 à 2013 dont nous retenons les points suivants :

- 2005 à 2008 : pour Romanel 1,075 ETP, dont 0,325 secrétaire et 0,750 ingénieur communal
- 2009 : pour Romanel 1,575 suite à l'engagement d'un collaborateur technique à 0,500
- 2010 à 2013 : pour Romanel augmentation de 1,575 à 1,700 par augmentation de l'ingénieur de 0,750 à 1,000 et diminution du collaborateur technique de 0,500 à 0,375
- en ce qui concerne le 0,250 pour Jouxens qui existe depuis 2005, il a été attribué jusqu'en 2009 à l'ingénieur communal et dès 2010 au collaborateur technique.

Quels sont les cahiers des charges et les répartitions des tâches ?

Il nous a été transmis l'organisation de la répartition des tâches 2012 du bureau technique. Nous constatons que Madame Zurich s'occupe principalement de la police des constructions, Monsieur Auer s'occupe quant à lui de l'urbanisme et des projets de chantiers. Nous relevons que l'essentiel de leurs fonctions ne sont pas interchangeables, ce qui peut provoquer des désagréments en cas d'absence prolongée.

!



Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne

Commission de Gestion 2012

!

Quel est le lien entre dicastères et bureau technique ?

La Municipalité nous a remis un tableau indiquant le municipal responsable des prestations de son dicastère lié avec les tâches assumées par les collaborateurs du bureau technique. Nous avons appris que Monsieur Auer, classifié comme cadre avec formation supérieure, a le titre de chef de service. Vu cette précision nous avons demandé à la Municipalité de nous montrer les titres obtenus des deux collaborateurs :

- Madame Natacha Zurich a obtenu un diplôme d'architecte ETS à Genève
- Monsieur Stéphane Auer a obtenu un diplôme d'ingénieur ETS en mécanique décerné par l'école d'ingénieurs de l'Etat de Vaud à Yverdon. Il bénéficie également d'une attestation de cette école comme quoi, il a suivi les cours de la section de mécanique avec option en thermique

Compréhension et précision des limites décisionnelles entre la Municipalité et le bureau technique ?

Nous avons reçu les réponses suivantes :

- chaque fois que la Municipalité a besoin d'un complément, d'un rapport, de précisions, elle mandate le bureau technique afin que celui-ci lui présente des rapports et/ou propositions. Il nous est donc bien confirmé que le bureau technique est une unité de support et non un organe décisionnel
- la Municipalité est seule compétente dans le choix des entreprises mandataires
- en cas d'absence du Municipal responsable, le bureau technique représente le Maître de l'ouvrage dans les relations avec les mandataires (tél., réunions de chantier, etc...)
- il s'en réfère au Municipal en charge du dossier pour tous les cas où une « décision » doit être prise. Ledit Municipal « remonte » l'objet en séance de Municipalité s'il estime que l'objet dépasse sa compétence

Quel est le rôle du bureau technique vis-à-vis de la population ?

- le bureau technique est la « porte d'entrée » pour toutes les questions en relation avec la Police des constructions, l'Urbanisme, les Travaux d'infrastructures, etc...
- le bureau technique répond aux différentes demandes (tél., e-mail, correspondance, guichet) de la population et des mandataires des propriétaires

Comment la Municipalité contrôle-t-elle le suivi des tâches données au bureau technique ?

Un document de planification des tâches à multi-entrées a été remis par la Municipalité mentionnant prioritaire/non-prioritaire, statut des tâches, dates butoirs et municipal responsable. Il nous est confirmé que le tableau est régulièrement mis à jour.

!



Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne

Commission de Gestion 2012

!

Quels sont les projets d'agrandissement du bureau en termes de personnel et de locaux ?

La Municipalité nous confirme qu'il n'y a actuellement aucun projet d'agrandissement des locaux du bureau technique.

En terme de personnel, la Municipalité a déjà informé le Conseil Communal de ses intentions lors du budget 2012.

Quel est le coût du bureau technique ?

Les comptes 2012 n'étant pas bouclés définitivement lors de notre séance, nous avons reçu ultérieurement le coût global du bureau technique ainsi que l'échelle des salaires. Le coût porté dans les comptes (410) est de CHF 295'292.69.

Quel est le retour sur investissements depuis la création du bureau technique sur le plan financier et en gain de travail des Municipaux ?

Le bureau technique existant depuis 7 ans et les tâches ayant énormément évolué et augmenté, la complexité des dossiers également, la Municipalité estime qu'il n'est pas possible de calculer le retour sur investissement. Par contre, et comme toujours, il est affirmé que si ce bureau technique n'existait pas, la commune ne fonctionnerait simplement pas. Inversement, elle nous indique, que grâce à ce bureau technique, les honoraires ont pu être maintenus à un niveau correct. La Municipalité nous informe que l'augmentation perçue est uniquement due à l'augmentation et à la complexité des dossiers.

Remarques

- nous sommes heureux que le bureau technique nous soit confirmé comme une unité de support pour toutes les questions techniques et non un organe décisionnel
- malgré le fait de ne pas pouvoir jusqu'à ce jour avoir un calcul montrant le retour sur investissement, il est tout-à-fait concevable d'estimer que ce bureau a permis d'éviter l'explosion du coût des honoraires
- une idée de l'époque va être relancée par la Municipalité à savoir : l'élaboration d'un bureau technique intercommunal avec les communes avoisinantes. Ce qui permettrait d'améliorer ce service et les compétences complémentaires pour des coûts raisonnables

!



Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne

Commission de Gestion 2012

!

Recommandations

1. nous recommandons, que lors des prochains préavis où des honoraires d'intervenants extérieurs et/ou l'utilisation du bureau technique communal est sollicité, la Municipalité indique dans ceux-ci les montants en plus ou moins que cela représenterait si le bureau technique n'existait pas
2. s'agissant de tous les mandats confiés à l'externe, nous recommandons, ce que nous a affirmé la Municipalité, soit que le renouvellement de ces mandats soit remis aux concours à la fin de chaque législature pour la suivante
3. nous recommandons, fortement, la Municipalité de relancer la réflexion d'un bureau intercommunal vu la taille des nombreux chantiers à venir
4. nous recommandons de passer en revue les tâches du bureau technique qui nous ont été indiquées, car nous estimons que certaines de celles-ci ne devraient pas être attribuées à ce dernier, comme par exemple le contrôle des haies, l'entretien informatique, etc...
5. nous recommandons, contrairement à ce qui se fait actuellement, et qui a été indiqué dans le rapport de Gestion 2010, que le personnel du bureau technique reste uniquement comme soutien de la Municipalité mais qu'il ne doit, en aucun cas, participer avec le Municipal responsable aux séances de conciliation qui pourraient survenir à la suite d'oppositions aux projets mis à l'enquête
6. nous recommandons que le sujet du calcul des surfaces imperméables soit repris par la prochaine Commission de Gestion, car nous nous sommes permis d'aborder le sujet du calcul des surfaces imperméables.

En effet ce calcul ayant donné lieu à beaucoup de réactions des propriétaires l'ayant reçu en 2012, nous aurions voulu des explications à ce sujet.

Il nous a été répondu très fermement par la Municipalité qu'elle ne s'exprimerait pas sur ce point nous faisant comprendre que l'analyse et les réponses définitives, interviendront en 2013.

Elle clot la discussion, nous indiquant que ce sujet ne concerne pas la Commission de Gestion actuelle.

!



Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne

Commission de Gestion 2012

!

4. Tâches, missions et compétences de l'assistant de sécurité publique communale

La Commission de Gestion a reçu, en date du 25 février 2013, Madame et Monsieur Christiane Canu et Daniel Crot (conseillers municipaux) ainsi que Monsieur Jean-Marie Cornu (assistant de sécurité publique communale). Il est à relever que Messieurs Jean-Claude Pisani et Blaise Jaunin (membres de la Commission de Gestion) étaient excusés pour cette séance.

Monsieur Cornu nous a brièvement retracé son parcours professionnel, ce qui n'a pas manqué de nous impressionner. En effet, ses diverses compétences ainsi que son expérience dans la police ou au sein d'entreprises privées sont à relever.

En 2010, suite à une mise au concours du poste d'assistant de sécurité publique, établie par la Municipalité, 7 offres sont parvenues à la Municipalité, dont 3 ont fait l'objet d'entretiens. Finalement, la candidature de Monsieur Cornu s'est imposée.

La Municipalité nous a remis le cahier des charges montrant une diversité importante des tâches telles que : patrouilles en rue, contrôle du stationnement, notification de commandements de payer, gestion du système de vidéosurveillance de la commune, diverses enquêtes administratives, mise en place de signalisation routière ponctuelle, gestion des objets trouvés, surveillance aux abords des écoles, huissier lors des séances du conseil communal, etc...

L'assistant de sécurité publique de Romanel-sur-Lausanne est à même d'organiser lui-même sa journée de travail en tenant compte des besoins ainsi que des demandes de la Municipalité. Toutes ses activités sont inscrites dans un journal très détaillé dont quelques exemples ont été remis à la Commission. De plus, certains faits plus marquants font également l'objet d'un rapport détaillé.

Sur le plan policier, ses possibilités d'interventions sont restreintes et très bien cadrées par la Gendarmerie. Il peut intervenir lors de flagrant-délits, sur les véhicules arrêtés, et lors d'infractions aux signaux routiers (interdiction de circuler dans les deux sens, accès interdit et circulation interdite à différents véhicules). Dans ces dernier cas, il y a une dénonciation municipale avec sentence par la Commission de police.

La collaboration avec la gendarmerie (poste du Mont-sur-Lausanne) est excellente. À certaines occasions, il se peut même qu'en cas d'indisponibilité des gendarmes, certaines tâches lui soient déléguées. Nous notons que la Gendarmerie effectue également des patrouilles dans notre village (sur demande de la Municipalité ou de leur propre initiative). Le municipal en charge de la police, soit Monsieur Daniel Crot, rencontre une fois par mois le responsable du poste de gendarmerie du Mont-sur-Lausanne pour un rapport des interventions au sein de notre commune.

!



Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne

Commission de Gestion 2012

!

Nous notons également qu'une convention de collaboration a été passée avec la commune de Cheseaux-sur-Lausanne pour lier l'activité des assistants de sécurité publique des deux communes (1 personne à Cheseaux). Cette démarche permet des renforts lors de manifestations ou des remplacements lors de vacances.

En dernier lieu, la Commission de Gestion s'est intéressée à la nouvelle organisation de la police suite à la mise en place de la récente réforme policière. Il nous apparaît que, pour notre commune, la situation est avantageuse tant financièrement que sur le plan opérationnel.

Enfin, nous relevons que la collaboration entre l'assistant de sécurité publique, le municipal responsable et la gendarmerie est très bonne.

Remarque :

Nous sommes reconnaissants du travail de Monsieur Cornu et des remarques de satisfaction entendues de la population à son endroit.

Recommandation :

Aucune

!



Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne

Commission de Gestion 2012

!

5. Rapport de Gestion de la Municipalité pour l'exercice 2012

La Commission de Gestion, incorporé, a reçu la Municipalité incorporé, le 22 mai 2013 à la maison de commune.

En préambule, nous relevons l'important travail que semble représenter l'élaboration de ce rapport de Gestion dont la forme ne change pas beaucoup d'année en année. La Commission de Gestion se pose la question de la pertinence de cet exercice annuel sous cette forme et des possibilités de simplification.

En cohérence avec nos questions sur le bureau technique communal et le gain financier de tous les mandats externalisés, nous avons demandé à la municipalité de nous fournir le montant total des honoraires payés en 2012 à tous les prestataires extérieurs avec une liste et les montants pour chacun d'eux. Celle-ci nous a été fournie, le montant total s'élève à CHF 268'000.-. Les deux plus gros postes sont représentés par Ribis S.A. et la Romande Energie à hauteur de CHF 120'000.-.

Concernant l'organigramme, et comme l'avait demandé la Commission de Gestion l'année passée, nous souhaitons que figurent les chefs de service et les ETP. La Municipalité en a pris note.

Nous précisons, en outre, que le rapport de Gestion concerne l'année civile 2012, soit du 1er janvier au 31 décembre.

Introduction :

Au bas de la page 1 de l'introduction, il est mentionné que les PPA et PQ n'avancent pas car bloqué par les services de l'Etat. Nous avons demandé sur quels points portaient ces blocages ? Il nous a été répondu que le Service du Développement Territorial (SDT) devait faire la synthèse des dossiers mais qu'en fait il ne le fait pas car il y a des problèmes de coordination entre les différents bureaux de ce service. Madame la Conseillère d'Etat Metraux, cheffe du département dont fait partie ce service, a promis des améliorations d'ici 2014 aux communes.

!



Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne

Commission de Gestion 2012

!

Chapitre 1 :

2.1 A quand les premiers chantiers à Romanel ?

PPA Village, les 4-5 propriétaires sont prêts et le plan devrait être présenté fin 2013
Mise à l'enquête Pré Jaquet 2014, possible permis de construire en 2015-2016.

2.1 Il est mentionné que l'urbaniste, Monsieur Urech est en appui de notre Municipalité mais l'est-il également pour les autres communes ? Et si oui, comment peut-il objectivement défendre les intérêts de toutes ?

Il nous a été répondu qu'il ne s'occupe plus que de la commune de Romanel et qu'il allait prochainement prendre sa retraite

2.1 La dernière consultation publique s'est déroulée du 4 juillet 2012 au 31 août 2012, soit en pleine période de vacances. Qui décide des périodes de consultation ?

La Municipalité a répondu que c'était elle-même qui décidait ces périodes et qu'à l'avenir elle évitera les périodes de vacances

2.2 Où en est Lausanne avec ses projets ?

Rien n'est prévu avant 2015-2016, Romanel a un rôle d'observateur dans ces projets

2.2 Pourquoi n'est-il pas possible de faire avancer les deux projets en parallèle, le Brit et Pré Jaquet ?

Trop compliqué au vu du dossier SESA

Remarques :

- nous constatons, à la lecture de la page 6, qu'il est bien prévu qu'un tiers de la croissance totale, soit 10'000 habitants/emplois, sera située sur les sites B et D de la Blécherette/Châtelard et Romanel/Vernand. Donc, la plus grosse croissance du SDNL sera absorbée dans notre secteur
- nous constatons l'importance du futur PDLi et tout ce que cela va générer vis-à-vis de notre propre plan directeur communal. Il s'agira, pour le Bureau du Conseil, d'être vigilant lors de la nomination de la/des commission/s pour l'étude de ce préavis.

!



Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne

Commission de Gestion 2012

!

Chapitre 2 :

1.2 A quoi correspondent les 1.3 millions d'arriérés d'IRF ?

Ce sont, principalement, les arriérés des années 2010 à 2012. Les arriérés ne concernent pas les années antérieures à 2009

1.2 Comment peut-on avoir un arriéré négatif sur les Gains Immobiliers ?

Ce cas est particulier, un contribuable ayant versé une avance sur sa facture finale

2.1 Les moloks sont-ils encore techniquement utilisables ?

Selon la Municipalité, même s'ils sont dépassés, ils sont encore utilisables

2.1 Est-il possible de verbaliser les personnes qui ne respectent pas les éco-points ?

Oui, mais il est difficile de trouver les auteurs

3.1 Pourquoi se limiter à des campagnes d'information. Des sanctions ne sont-elles pas prévues ou applicables ?

Non, les rejets sont minimes et ne nécessitent pas de répression

3.2 Cours d'eau Golliettes: le bureau technique communal est en charge du dossier depuis 2008. Ou en est-on ?

Ce dossier sera réglé en 2014

3.4.2 Pourquoi l'accès à la base de données centralisée n'est-elle pas possible ?

Une réflexion est en cours pour un cadastre multicouche mais actuellement seule la cartographie des canalisations des eaux est disponible. L'entreprise chargée d'effectuer le travail pour le cadastre électrique n'a jamais ni effectué ni facturé ce mandat. Une volonté de coordonner le cadastre de Romanel avec le Service d'Information du Territoire (SIT) nous a été notifiée.

4.2 Pourquoi l'entretien du terrain sportif du Marais est-il donné à une entreprise tierce ?

Les employés communaux tondent et arrosent. Une entreprise spécialisée est mandatée pour des travaux lourds ponctuels avec du matériel spécifique. Son mandat sera renégocié.

!



Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne

Commission de Gestion 2012

!

Remarque :

- concernant les déchets encombrants, nous avons appris que pour les personnes à mobilité réduite la possibilité existe d'appeler la Commune pour évacuer ces objets contre une modeste rétribution

Chapitre 3

2. Que va-t'on faire du bâtiment de la laiterie ?

La Municipalité indique qu'elle y travaille !

2. Quand la maison ex-Fleury sera-t-elle démolie ?

Un groupe de travail réfléchit au périmètre de la gare

Chapitre 4 : pas de commentaire

Chapitre 5 :

2.6 Le cimetière devra-t-il être agrandi vu l'implémentation de l'EMS Donatella Maury sur notre commune ?

L'agrandissement du cimetière n'est pas envisageable, mais il sera procédé à des désaffectations

p. 68 Prilly dispose d'un grand parc de vidéosurveillance. Quels sont les projets pour Romanel ?

Une réflexion est en cours pour les bâtiments scolaires mais il est très difficile de disposer des caméras sur le domaine public

!



Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne

Commission de Gestion 2012

Annexe :



Autorité intercantonale pour les marchés publics AiMp c/o DTAP
Maison des cantons
Speichergasse 6
3000 Bern 7
T +41 (0)31 320 16 90
F +41 (0)31 320 16 98
M info@dtap.ch

AIMP, Maison des cantons, Speichergasse 6, 3000 Bern 7

Berne, 21 novembre 2011

Communication: Valeurs seuils AIMP pour les années 2012/2013

Les valeurs seuils de l'Accord intercantonal sur les marchés publics du 15 mars 2001 (re-vAiMp) restent les mêmes aussi pour les années 2012/2013.¹ Les valeurs seuils valables sont indiquées ci-après.

Les valeurs seuils de la Confédération restent également les mêmes.

AiMp
Autorité intercantonale pour les marchés publics

Markus Kägi
Président AiMp

Benjamin Wittwer
Directeur AiMp

Valeurs seuils et procédures applicables aux marchés non soumis aux traités internationaux

Champ d'application	Fournitures (valeurs seuils en CHF)	Services (valeurs seuils en CHF)	Construction (valeurs seuils en CHF)	
			Second œuvre	Gros œuvre
Procédure de gré à gré	jusqu'à 100'000	jusqu'à 150'000	jusqu'à 150'000	jusqu'à 300'000
Procédure sur invitation	jusqu'à 250'000	jusqu'à 250'000	jusqu'à 250'000	jusqu'à 500'000
Procédure ouverte / sélective	dès 250'000	dès 250'000	dès 250'000	dès 500'000

¹ En référence au courrier du 8 septembre 2011 de la directrice du SECO, Madame Ineichen-Fleisch, au conseiller fédérale Schneider-Ammann.



Conseil Communal de Romanel-sur-Lausanne

Commission de Gestion 2012

Au terme de notre rapport, nous désirons remercier les membres de la Municipalité pour leur collaboration et les réponses à nos questions.

Nous comprenons que, parfois, les questions de la Commission de Gestion paraissent pointilleuses mais c'est le rôle de cette Commission qui, rappelons-le, détient beaucoup de pouvoir d'investigation qui doivent être respectés.

Nous souhaitons que cette collaboration se poursuive, y compris dans les sujets « qui fâchent ».

Nous remercions l'ensemble du personnel communal ainsi que les auxiliaires qui collaborent au bon fonctionnement des différents services pour le bien de notre commune.

Fait à Romanel, le 10 juin 2013, la Commission de Gestion :

Michel Junod
Président

Jean-Claude Progin

Jean-Claude Pisani

Blaise Jaunin

Olivier Pache